

208C1272
FR0000038465-FS517

4 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PASSAT
(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juillet 2008, la société Tocqueville Finance (8 rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juin 2008, par suite d'une cession d'actions PASSAT, le seuil de 5% du capital de la société PASSAT et détenir pour le compte desdits fonds, 207 349 actions PASSAT représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 3,32% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 200 000 actions représentant 6 243 770 droits de vote.